

de secrétaire général associé, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones au ministère, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

## 6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de secrétaire général associé, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones au ministère, monsieur Létourneau recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

## 8. SIGNATURES

MICHEL LÉTOURNEAU

MADELEINE PAULIN,  
*secrétaire générale associée*

58517

Gouvernement du Québec

## Décret 1040-2012, 14 novembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Nikolas Ducharme comme secrétaire adjoint à la jeunesse du ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Nikolas Ducharme, directeur des contenus stratégiques au Bureau du Sommet de l'enseignement supérieur au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de la Technologie, cadre classe 3, soit nommé secrétaire adjoint à la jeunesse du ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au traitement annuel de 132 374 \$ à compter du 19 novembre 2012;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Nikolas Ducharme comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58518

Gouvernement du Québec

## Décret 1041-2012, 14 novembre 2012

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Sylvie Girard comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE madame Sylvie Girard, ex-commissaire aux Célébrations Lévis 2011, Ville de Lévis, soit engagée à contrat pour agir à titre de secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif pour un mandat de trois ans à compter du 19 novembre 2012, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

## Contrat d'engagement de madame Sylvie Girard comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Sylvie Girard, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du secrétaire général et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général.

Madame Girard exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 19 novembre 2012 pour se terminer le 18 novembre 2015, sous réserve des dispositions de l'article 4.